

INTERPELLATION

Auteur	UDC, par Jerome DESMEULES
Objet	Gens du voyage: aussitôt arrivés, le Valais hisse le drapeau blanc et se plie à nouveau à leurs incivilités ?
Date	09/03/2020
Numéro	2020.03.035

A nouveau, Martigny a dû subir l'arrivée d'un convoi de gens du voyages arrivés fin février 2020. La place qui leur est dévolue étant fermée pour l'hiver, ces derniers se sont stationnés sur le parking de centres commerciaux à proximité.

Le lendemain, la police cantonale leur a ouvert l'accès à la place. Si cette arrivée avait été apparemment prévue, nos "visiteurs" n'ont pas respecté le timing qui avait été apparemment convenu.

Plutôt que de réagir fermement, nous avons cédé à leur culot.

Récemment pourtant, un reportage TV illustre une autre méthode, adoptée dans le sud de la France, face au même type de comportement. Après un bras de fer avec le préfet local, ce dernier a ordonné le séquestre des véhicules des gens du voyage. Dès cette action entreprise, les visiteurs indéliçats ont choisi de partir, ce qui prouve que nous avons aussi des moyens de pression.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat:

- Qu'attends-t-on pour montrer aux gens du voyage qui se comportent mal que nous avons le cran d'activer le plan gitan, qui a été conçu par le département de la sécurité ?
- Des sanctions ont-elles été prises face à ce nouveau coup de force ?
- On sait désormais qu'ils ont causé pour plus de 90'000.- de dégâts envers les agriculteurs riverains de la place. Nous demandons au Conseil d'Etat, quel est le montant des locations encaissées pour cette place en 2018 et en 2019. Quel est le montant des amendes infligées et le montant des amendes encaissées pour cette même clientèle aussi pour 2018 et 2019 ?
- Est-ce un pur hasard si la police cantonale s'est fendue de 2 communiqués dans les jours qui ont suivi l'arrivée des gens du voyage, pour annoncer du démarchage abusif pour des travaux qui ressemblent à s'y méprendre aux activités qu'ils exercent habituellement et pour la présence de collectes en faveur de faux sourds muets ?
- Pourquoi est-ce que ces communiqués ne mentionnent pas les auteurs de ces actes, puisqu'ils sont pourtant connus ? Ceci permettrait à la population de mieux se préparer et comprendre les enjeux.
- Dans un contexte de pandémie internationale du Coronavirus COV-19, quels contrôles sanitaires ont été effectués à leur arrivée ?
- Lors de l'heure des questions en novembre 2019, le Conseil d'Etat a indiqué rechercher la base légale pour

indemniser les agriculteurs lésés. Où en sont ces démarches ?